

Tableau 1 : Dispositions normatives du plan d'affectation des sols détaillé par aire d'affectation									
Aire d'affectation	Catégorie d'affectation	Groupes d'usages exclusivement prescrits	Groupes d'usages conditionnellement prescrits	Groupes d'usages associés ou exclusivement prescrits	Normes de contingentement	Imposition d'une marge de recul avant ou à l'axe exigée (en mètres)	Exigence relative à la protection (et localisation) des logements	Pourcentage d'occupation au sol (POS) et d'aire verte exigées	Gestion des droits acquis exigée
M_GA_15	Mixte	H1, P2, R1, C30 (intérieur à 100%) P1 uniquement aux niveaux R, 1 P5, C1 : uniquement aux niveaux R, 1 et 2 Note 1	Localisation exigée de ces usages	Usages associés : 236, 237, 238	Note 5	Marge de recul à l'axe de Grande Allée=17	Protection des logements	POS=25% Aire verte=20%	Note 2
M_HM_8	Mixte	H1, H2, H3, P1, P5, P6, C1, R1, C30 (intérieur à 100%) Note 3						POS : 25% Aire verte : 5%	Note 2
M_RI_1	Mixte	H1, H2, C30 (100% intérieur), R1						POS=25% Aire verte : 5%	